

DELEG – Direction de la Communication et du Cadre de Vie

DELEGATION DE SIGNATURE A M. ROMAIN LUONGO

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

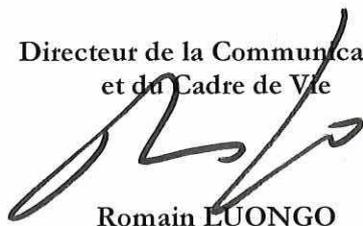
- Vu la délibération n° 2-B.25.003 du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Romain LUONGO** exerce les fonctions de **Directeur de la Communication et du Cadre de Vie**

Donne délégation à **Monsieur Romain LUONGO** pour signer les actes suivants :

- Les marchés et avenants **inférieurs à 40.000 € HT**, dans les domaines dont il a la charge, s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants :
  - les courriers de demande de compléments, précisions, négociations ;
  - les courriers de notifications et de rejet des candidatures et des offres ;
  - les courriers d'attribution et de notification du marché / de la commande.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Les conventions entrant dans le cadre des procédures d'exonérations TFPB et des contrats de ville, dans le respect des délibérations du Bureau ou Conseil d'administration ;
- Les conventions de gestion urbaines de proximité et de gestion des encombrants ;
- Les demandes de financements relatives aux contrats de ville ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits ou de charges en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction ;

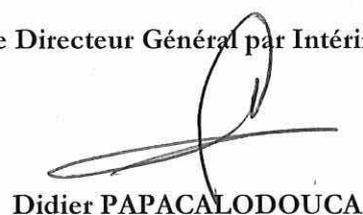
Marseille, le 27 mars 2025

Directeur de la Communication  
et du Cadre de Vie



Romain LUONGO

Le Directeur Général par Intérim



Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 21/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 4/4/2025

